Redoublement/changement de fac

Par **Clara_M**, le **18/07/2024** à **10:12**

Bonjour !

Je m'apprête à redoubler ma L2 de droit par dérogation dans ma fac d'origine.
Toutefois pour des raisons financières et familiales je cherche à redoubler dans la fac de droit de Lille via un transfert de dossier.
J'ai donc envoyé un mail au responsable de scolarité qui m'a dit qu'il n'était pas possible de redoubler dans le cadre d'un transfert de dossier.
Est-ce le cas pour toutes les fac ?

En vous remerciant par avance !

Par **Lorella**, le **18/07/2024** à **12:37**

Bonjour,

Voici ce que j'ai trouvé :

[quote]
Je veux changer d'université
Que vous ayez validé votre année ou non, **vous pouvez demander à changer d'université**. La procédure consiste à demander un formulaire à votre nouvelle université, que vous devrez faire remplir par votre ancienne université. Elles organiseront ensuite entre elles le transfert de votre dossier administratif et notamment de vos notes.

Mais attention, **vous n'êtes pas prioritaire** par rapport aux étudiants de l'université où vous vous rendez : aussi pour les filières sélectives, gare à ne pas vous retrouver sur le carreau à la rentrée !

[/quote]

https://www.studyrama.com/formations/filieres/universite/universite-que-faire-apres-avoir-valide-ou-pas-ses-87025#:~:text=Que%20vous%20ayez%20valid%C3%A9%20votre,remplir%20par%20votre%20ancienn

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/07/2024** à **08:26**

Bonjour

Pour compléter Lorella : la responsable de la scolarité ne peut pas vous opposer un refus catégorique, il faut un juste motif car il n'y a pas de sélection pour intégrer la L3

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés